
Entrée en vigueur de lois

Gouvernement du Québec

Décret 782-98, 10 juin 1998

Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (1997, c. 16)

— Entrée en vigueur

CONCERNANT l'entrée en vigueur de la Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent

ATTENDU QUE la Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (1997, c. 16) a été sanctionnée le 5 juin 1997;

ATTENDU QUE l'article 27 de cette loi prévoit qu'elle entrera en vigueur à la date fixée par le gouvernement;

ATTENDU QU' il y a lieu de fixer au 12 juin 1998 la date d'entrée en vigueur de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Environnement et de la Faune:

QUE le 12 juin 1998 soit fixé comme date d'entrée en vigueur de la Loi sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent (1997, c. 16).

*Le greffier du Conseil exécutif
par intérim,
MICHEL NOËL DE TILLY*

30218